

Sous embargo jusqu'à 20h30

Budget 2017 de la Ville de Brossard Pour une prospérité durable

Brossard, le 6 décembre 2016 – Le maire de Brossard, Paul Leduc, accompagné du conseiller municipal et président du comité des Finances, Daniel Lucier, et du directeur des Finances, Patrick Quirion, ont présenté le budget de fonctionnement 2017 de la Ville lors de l'assemblée publique du 6 décembre. Totalisant 161 284 000 \$, le budget adopté par le conseil municipal représente une hausse de 2,7 % par rapport à celui de 2016 (157 M \$).

Cette hausse s'explique, entre autres, par la quote-part versée aux organismes régionaux que sont la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et l'agglomération de Longueuil, à l'ajout de ressources pour le maintien de la qualité des services, à l'augmentation du budget de déneigement en fonction de l'historique de précipitation, à la bonification du soutien à l'organisation du Festin culturel ainsi qu'à l'organisation des élections 2017.

Gestion rigoureuse

La Ville de Brossard maintient une gestion rigoureuse en respect de ses engagements et veille à ce que la charge fiscale des contribuables n'excède par leur capacité de payer. La Ville a connu un essor impressionnant au cours des dernières années et elle est appelée à jouer un rôle grandissant dans l'économie de la grande région métropolitaine. Propulsée vers l'atteinte de nouveaux sommets, elle se développe à pas de géant, engendrant une prospérité accrue fort enviable et peu commune au Québec. Brossard est au cœur de développements majeurs notamment avec la construction du futur Réseau électrique métropolitain (REM), en plus de prévoir des investissements importants pour desservir adéquatement ses citoyens en matière de réseau routier, de mobilité active et collective.

« Brossard se développe conformément à la planification stratégique 2013-2030. Un exercice d'envergure bien sûr, mais surtout un exercice qui trace le chemin à suivre, qui nous guide, qui détermine nos priorités et qui conditionne les décisions du conseil. La qualité des services aux citoyens est au cœur de nos actions. Chaque geste posé, chaque réalisation accomplie, apporte une pierre à l'édification de cette ville urbaine, contemporaine et ouverte sur le monde que nous sommes à créer », a déclaré le maire Paul Leduc.

La fiscalité municipale

Le profil financier publié le 1^{er} novembre dernier par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) démontre que notre ville est en excellente situation financière et que nous contrôlons de manière hautement satisfaisante nos dépenses.

Brossard conserve un taux de taxation foncière qui se situe parmi les plus bas. En effet, celui-ci passe de 0,6030 \$ à 0,6092 \$ du 100 \$ d'évaluation alors que les tarifs sont ajustés en fonction du coût réel des services. Par exemple, pour une maison moyenne dont la valeur est de 322 844 \$, le compte de taxes passera de 2 518 \$ à 2 556 \$ en 2017, soit une augmentation de seulement 38 \$, incluant les différents tarifs.

« Avec un niveau d'endettement nettement inférieur à celui de villes de population comparable et une croissance de la charge fiscale de 1,5 %, Brossard se positionne avantageusement et demeure ainsi parmi les villes les plus compétitives en regard de son taux de taxes », a précisé le conseiller Daniel Lucier.

Programme triennal d'immobilisations

Du côté du programme triennal d'immobilisations (PTI) 2017, d'importants projets sont prévus pour un montant total de 179 590 397 \$. Parmi ces projets, notons la construction du centre aquatique multifonctionnel, celle du viaduc du Quartier, des infrastructures du secteur TOD Quartier ainsi que la réfection des infrastructures du secteur Brosseau.

Les détails du budget 2017 de la Ville de Brossard seront disponibles à brossard.ca/budget2017 dès le 7 décembre.

Source et renseignements :

Alain Gauthier
Directeur
Direction des communications
Ville de Brossard
450 923-6355